



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 29 avril 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - Mme Patricia SIMON - M. Bernard CAPDEPUY, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - M. Emmanuel FUENTES- M. Joël ANTOINE - Mme Corinne DEJOURS - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - Mme Beatrix FEY, CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

- Mme Sylvie CARLOTTO à Mme Muriel JOUNEAU
- M. Patrick SIMON à Mme Christiane FRANCESCHIN
- M. Gérard PAILLOUX à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absents : M. Patrick PÉREZ - Mme Corinne CASTAING - M. Philippe CRETOIS - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné, Mme Patricia SIMON, secrétaire de séance.

* * *

Ordre du jour :

Délibération :

- 1- Projet d'informatisation de l'école Gabriel Massias

* * *

Délibération n°1 portant le n°34/2024

PROJET D'INFORMATISATION DE L'ECOLE GABRIEL MASSIAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'informatisation de l'école Gabriel Massias.

Il explique que l'école primaire a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'informatique pour tous les élèves, en préparant les enfants au monde numérique.

Dans ce contexte, la commune et les enseignants souhaitent doter l'école de Quinsac de 24 ordinateurs portables pour les enfants et d'un ordinateur portable pour chaque enseignant. Ce projet a été validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le coût total de la fourniture et des prestations associées hors frais de gestion de Gironde Numérique se monte à 25 547€ HT.

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

	Dépenses	Recettes
Montant HT des travaux	25 547€	
Subvention DETR 35%		8 941€
Autofinancement 65%		16 606€
TOTAL	25 547€	25 547€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- **approuve** l'opération et le plan de financement prévisionnel
- 2- **s'engage** à financer le solde de la dépense sur ses fonds propres
- 3- **mandate** M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet